

2017

Rapport *ESG*

À qui s'adresse ce rapport ?

RAPPORT	PUBLIC CIBLE	COMMUNICATION
RAPPORT ESG COVÉA	PARTIES PRENANTES (clients, régulateurs, etc.)	SITE INTERNET DE COVÉA
RAPPORT ESG COVÉA FINANCE	GROUPE COVÉA, PORTEURS DE PARTS, RÉGULATEURS	SITE INTERNET DE COVÉA FINANCE
RAPPORT ESG DES FONDS COVÉA FINANCE	GROUPE COVÉA, PORTEURS DE PARTS, RÉGULATEURS	SITE INTERNET DE COVÉA FINANCE
RAPPORT RSE COVÉA	GRAND PUBLIC (salariés, clients, etc.)	Rapport RSE « complet » en version électronique, mise à disposition sur le site Internet Groupe

Sommaire

I	Édito	2
II	Démarche générale de Covéa Finance	3
	1. Présentation de Covéa Finance	3
	2. Contexte et évolutions réglementaires	3
	a) Principales évolutions de place	4
	b) Groupes de travail de place	5
	3. Démarche générale ESG et grands principes	5
	a) La gouvernance	5
	b) Les grands principes	6
	c) Déploiement et progressivité	7
	d) Approche par les risques	8
	e) Recherche d'opportunités	8
	f) Projet de refonte de l'ESG	8
	4. Les politiques et engagements	9
	5. Moyens d'information	10
	a) En interne	10
	b) Vis-à-vis du client Covéa (mandats et OPC dédiés)	12
	c) Vis-à-vis des autres clients (OPC ouverts)	1212
	7. Ressources et moyens	12
	a) Positionnement de l'ESG dans l'entreprise	12
	b) Données et prestataires	13
III	Analyse et mise en œuvre	14
	1. Méthodologie	14
	a) Principe d'analyse	14
	b) Système d'alerte ESG	16
	c) Politique de vote et dialogue actionnarial	16
	d) Mise en œuvre de la politique d'exclusion	17
	e) Notre contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique	18
	f) Produits liés à l'ESG	19
	2. Résultats	20
	a) Analyse ESG	20
	b) Indicateurs Climat et contribution à la transition énergétique	20
	c) Engagement, dialogue actionnarial et vote aux AG	27
	d) Synthèse des rapports ESG des fonds ouverts	28
IV	Changements opérés sur l'exercice	28
	1. Tableau de suivi des engagements et réalisations	29
V	Annexes	32
	1. Table de correspondance Politique et Rapport	33
	2. Correspondance art. 173-VI	33
	3. Lexique	34
	4. Différence RSE, ESG et ISR pour Covéa et Covéa Finance	38
	5. Chaîne de valeur de Covéa Finance	39

Édito

Dans le cadre de son approche des enjeux ESG, Covéa Finance, société de gestion unique du groupe Covéa, réaffirme sa mission principale de mettre la finance au service de l'assurance. Covéa Finance s'est toujours définie comme un investisseur responsable de long terme, conscient de son rôle vis-à-vis des clients et sociétaires de Covéa et agissant en cohérence avec les valeurs mutualistes du Groupe.

Covéa Finance a saisi l'opportunité de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) pour encadrer et structurer sa démarche ESG. Celle-ci se définit à travers des choix structurants de long terme visant à améliorer sa vision des risques embarqués dans les portefeuilles. Ainsi, la société a fait le choix de mettre en œuvre une analyse équilibrée entre les trois piliers (Environnement, Social/Sociétal et de Gouvernance) visant l'alignement d'intérêt entre l'ensemble des parties prenantes.

Au cours de l'exercice 2017, un projet d'envergure mobilisant des contributeurs de l'ensemble des équipes a été mené en ligne avec notre principe de collégialité. Ces travaux ont permis de formaliser la place de l'ESG au sein de notre chaîne de valeur et de renforcer son intégration et son appropriation progressive par les équipes en interne.

Le présent rapport vient préciser la démarche de la société ainsi que les principales réalisations de l'année.

Ghislaine Bailly,
Présidente de Covéa Finance et Directrice des Gestions



Démarche générale de Covéa Finance

1. Présentation de Covéa Finance

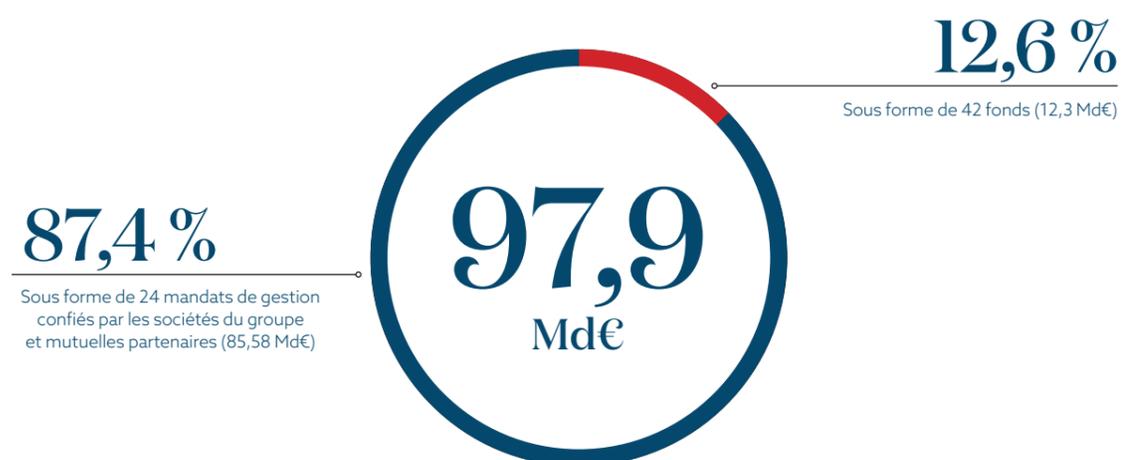
Covéa Finance est la Société de Gestion de Portefeuille (SGP) du groupe Covéa, groupe réunissant les marques MAAF, MMA et GMF.

Elle gère 93 % de ses actifs pour le compte de Covéa (actif général sous forme de mandats, de fonds dédiés et de fonds ouverts) ou pour le compte de ses clients (sous forme de fonds inclus dans les contrats d'assurance-vie en unités de compte).

Covéa Finance ne sous-délègue pas de gestion financière à d'autres SGP (hormis la part des fonds externes en multigestion).

L'une de ses caractéristiques fortes et structurantes est son positionnement comme un acteur de la finance au service de l'assurance.

Répartition des actifs gérés par Covéa Finance au 31 décembre 2017



2. Contexte et évolutions réglementaires

Le présent rapport vise à répondre à l'article 173-VI de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et à son décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015. Ces textes s'appliquent à Covéa Finance en tant que société de gestion de portefeuille et au groupe Covéa en tant qu'investisseur.

Les textes prévoient, pour les entités soumises à l'obligation de reporting, un seuil d'éligibilité fixé à 500 M€ d'actifs ou de taille de bilan. Ce seuil conditionne la nature et le contenu des obligations d'information.

II

Démarche générale de Covéa Finance

Au sens strict des seuils d'éligibilité édictés par le décret d'application, à fin 2017, les fonds concernés sont :

- ♦ Covéa Actions Europe Institutionnel (fonds dédié) ;
- ♦ Covéa Actions Rendement ;
- ♦ Covéa Profil Équilibre ;
- ♦ Covéa Multi Europe ;
- ♦ Covéa Sécurité.

Des rapports individuels sont publiés pour chacun des fonds ouverts éligibles. Par ailleurs, en raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, Covéa Finance continue de publier un rapport consolidé pour l'ensemble de ses fonds et mandats. La structure de ce rapport a évolué en 2017 pour communiquer de manière adaptée sur les travaux réalisés et les principales évolutions de l'année. Une section résultats regroupe désormais les principaux indicateurs chiffrés (*section - III.2 - Résultats*) et un tableau de suivi des objectifs apporte de la lisibilité sur l'ensemble de nos engagements, travaux, objectifs et indicateurs de suivi.

Une synthèse des résultats est communiquée à titre d'information (*section - III.2.d - Synthèse des rapports ESG des fonds ouverts*). Les rapports ESG des fonds ouverts sont disponibles sur le site Internet de Covéa Finance.

a) Principales évolutions de place

Quels sont les acteurs qui se mobilisent sur le sujet ?

CONTEXTE COP21 - ACCORD DE PARIS



L'année 2017 a été marquée par la poursuite des initiatives lancées avant et après l'accord de Paris, qui reste un marqueur fort sur la prise en compte de thématiques extra-financières et notamment climatiques.

Au niveau mondial, la « Task Force on Climate Disclosure » sur le climat missionnée par le G20 (« TCFD ») a publié ses recommandations finales en juin 2017.

Le cadre de référence reste celui des Nations unies. Il s'articule autour des dix-sept objectifs de développement durable (ODD ou SDG en anglais, Sustainable Development Goals).

II

Démarche générale de Covéa Finance

Sur le plan européen, la Commission européenne s'est saisie du sujet et a missionné, fin 2016, un groupe d'experts de haut niveau (HLEG, High Level Expert Group) afin de la conseiller sur la prise en compte de la notion de « durabilité » dans le système financier européen. Le HLEG a publié son rapport intérimaire en juillet 2017.

Au niveau national, Paris Europlace a porté la création d'une initiative de Place : *Finance for Tomorrow*, destinée à faire de Paris la place de référence pour la finance verte et durable. D'autre part, au mois de décembre se sont déroulés à Paris différents événements autour du *Climate Finance Day* et du *One Planet Summit*.

Covéa Finance a également participé cette année à un grand nombre de manifestations de la Place de Paris et aux restitutions des rapports du HLEG et de la TCFD. Covéa Finance est membre de Paris Europlace depuis le 1^{er} janvier 2017.

Notre position sur les évolutions de place en 2017

Les travaux et débats autour des notions de « soutenabilité » et de « durabilité » prennent une orientation très climatique. Nous considérons comme dommageable cette évolution récente des propositions du HLEG vers une inversion des priorités, à savoir que le cadre général de l'ESG se ferait supplanter par le seul climat (la composante « C » du pilier « E »). Les notions de « durabilité » ou de « responsabilité » seraient ainsi réduites au seul climat. Sachant que l'horizon temporel sur le climat se situe entre 2040 et 2100, cela ne laisse concrètement que peu de place à toute autre préoccupation alors même que l'influence d'un investisseur – y compris sur les sujets climatiques – passe d'abord par le dialogue avec les émetteurs et l'exercice de son pouvoir d'actionnaire à travers le vote aux assemblées générales.

Par ailleurs, l'esprit d'origine de la LTECV, qui prône une appropriation des sujets sur les trois piliers E, S et G dans les organisations, semble être en passe d'être remplacé par un pur objectif et exercice de conformité.

b) Groupes de travail de place

Au cours de l'année 2017, Covéa Finance a largement contribué à la réflexion collective en participant activement aux travaux des associations professionnelles. Nous avons ainsi participé, au nom du groupe Covéa, aux groupes de travail initiés à la Fédération française de l'assurance (FFA) en lien avec la thématique ESG et climat. Nous pouvons citer la participation de Covéa au premier baromètre ESG climat, ainsi qu'au groupe de travail exclusions-désinvestissement.

D'autre part, en tant que société de gestion, nous avons contribué à la rédaction d'un guide ESG et climat de l'Association française de la gestion financière (AFG) pour une parution prévue début 2018.

Nous avons également participé au comité des investissements de Paris Europlace ainsi qu'à plusieurs événements de l'Observatoire de la responsabilité sociétale de l'entreprise (ORSE). Soucieuse d'équilibrer les trois composantes de l'ESG, Covéa Finance est également attachée au dialogue avec les entreprises dont la RSE est le pendant de l'ESG du côté investissement.

3. Démarche générale ESG et grands principes

a) La gouvernance

Au sein de Covéa, un groupe de travail intra-groupe « Task Force Covéa sur le reporting, article 173 » créé en mars 2016 s'est réuni neuf fois au cours de l'année 2017. Ce groupe de travail piloté directement par un membre du comité de direction de Covéa Finance comprend, outre les analystes ESG directement placés sous sa responsabilité, le responsable du contrôle interne, de la vie de la direction et du suivi des actifs au sein de la Direction Générale Investissements de Covéa, le directeur des Affaires publiques de

II

Démarche générale de Covéa Finance

Covéa, un représentant du pôle RSE de Covéa et deux représentants de Covéa Immobilier. En 2017, Covéa, Covéa Finance et Covéa Immobilier ont travaillé conjointement, sur l'évolution de la gouvernance afin de l'inscrire dans la durée et de la pérenniser.

Au sein de Covéa Finance, la gouvernance de l'ESG, pilotée au niveau opérationnel par le Directeur de la Veille Stratégique et Relations Extérieures, est assurée par le comité de direction.

b) Les grands principes

En raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, la transversalité, la primauté de l'allocation d'actifs sur le produit et la recherche de performance absolue plutôt que relative, Covéa Finance a décidé de favoriser une approche globale de l'ESG par le biais de sa chaîne de valeur. Cela nécessite une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte.

Le comité de direction de Covéa Finance a déterminé les grands principes structurants qui encadrent la déclinaison de l'ESG, listés ci-dessous.

La prise en compte de la caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa, c'est-à-dire l'intégration des principes de base de l'assurance au sein de la gestion financière :

- ♦ le besoin de revenus récurrents ;
- ♦ le besoin de diversification des investissements ;
- ♦ l'exigence de performance absolue, dans le cadre d'une gestion financière maîtrisée, pour honorer à tout instant les engagements futurs pris par l'assureur ;
- ♦ l'optimisation du couple rendement/risque.

La prise en compte de la stratégie financière de Covéa basée sur :

- ♦ une vision de long terme de l'investissement ;
- ♦ une capacité forte d'adaptation de son allocation d'actifs en fonction des circonstances de marché, afin de préserver les intérêts de ses sociétaires et clients ;
- ♦ une volonté de privilégier deux caractéristiques principales dans les placements : la liquidité et la transparence (produits simples et compréhensibles).

La prise en compte du modèle de gestion de Covéa Finance basée sur :

- ♦ la collégialité des décisions de gestion ;
- ♦ la maximisation de la valeur ajoutée en interne par :
 - ♦ une mutualisation des ressources et, notamment, de la recherche au service de toute la gestion,
 - ♦ l'indépendance d'esprit vis-à-vis des modes et mouvements de marché ;
- ♦ la maîtrise des risques embarqués dans les portefeuilles ;
- ♦ l'utilisation d'outils et méthodes internes qui ont fait leurs preuves sur le long terme, basés sur la notion de points d'intervention avec la création d'amortisseurs à travers la catégorisation des titres en portefeuille selon leur aspect long terme ou tactique ;
- ♦ la capacité de réaction et d'agilité en gestion.

La notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG

(cf. également section - II.3.c - Déploiement et progressivité) :

- ♦ un projet étalé dans le temps et inscrit dans les objectifs d'entreprise pluriannuels pour la prise en compte de critères ESG ;
- ♦ un déploiement progressif sur le périmètre retenu, et ce, sur chaque composante (E, S et G) car l'état d'avancement, la disposition, la qualité et la fiabilité des données sont différents selon les pays ainsi que les pratiques et codes de gouvernance.

II

Démarche générale de Covéa Finance

La recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes :

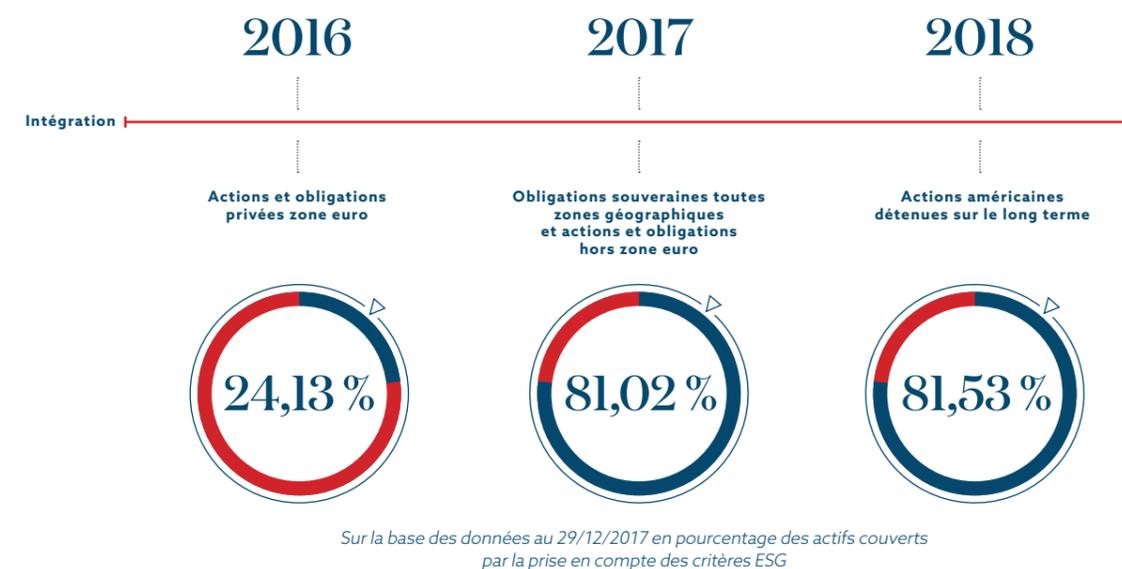
- ♦ cette recherche est systématique et s'exprime notamment dans l'exercice des droits de vote ;
- ♦ la prise en compte de manière équilibrée des trois piliers (E, S et G) de façon à ce que l'un ne se fasse pas au détriment des autres.

c) Déploiement et progressivité

Pour la gestion sous mandat, Covéa Finance respecte, grâce à sa démarche d'intégration de l'ESG, l'obligation réglementaire de primauté de l'intérêt des clients, qui s'exprime notamment par la prise en compte, dans la gestion de ses mandats, de la politique d'investissement du groupe Covéa, soumise au respect du Code des assurances et de la réglementation de l'assurance. Les particularités d'une gestion d'actifs dédiée à l'assurance sont un élément structurant de la démarche générale de Covéa Finance dans laquelle s'inscrit l'ESG. Pour la gestion collective sous forme de fonds, Covéa Finance a décidé d'étendre à l'ensemble de ses OPC l'intégration de critères ESG, dans les limites de faisabilité (cf. également section - III.2.b - Indicateurs Climat et contribution à la transition énergétique).

La nature collégiale des décisions de gestion concerne à la fois les actifs gérés sous mandats et les OPC. C'est pourquoi l'ensemble du processus de gestion prend en compte les critères ESG en fonction du déploiement d'un calendrier élaboré début 2016.

Rappel des grandes étapes du déploiement de l'ESG



La notion de progressivité relative à l'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement s'applique :

- ♦ à l'analyse ESG : nombre réduit de critères dans un premier temps, qui va s'élargir et se préciser au fil du déploiement, ainsi que l'appropriation du sujet en interne et de sa maturité dans les entreprises ;
- ♦ à l'analyse des risques : identification, mesure et hiérarchisation progressive des risques ESG par secteur et par émetteur ;
- ♦ au dialogue actionnarial : en fonction de la catégorisation interne des titres détenus en portefeuille, car l'implication dans la vie de l'entreprise y est différente selon l'optique de détention (moyen/long terme ou tactique), et également en fonction de la connaissance de l'entreprise et de ses problématiques ;
- ♦ à l'utilisation de données externes ;
- ♦ à la prise en compte de standards internationaux comme les ODD des Nations unies.

d) Approche par les risques

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques dans ses portefeuilles venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

RISQUES GÉNÉRIQUES EN CAS DE NON-MAÎTRISE DES FACTEURS ESG		
ENVIRONNEMENT	SOCIAL SOCIÉTAL	GOVERNANCE
Risques de réputation		
Risques de pénalités financières		
Risques réglementaires		
Risques liés au financement		
Risques de discontinuité de l'activité		
Risques opérationnels émergents (dont technologiques)		

RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	
RISQUES PHYSIQUES	RISQUES DE TRANSITION
Pertes liées à des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes...)	Ajustements vers une économie bas carbone (risque de « stranded assets » : risque de dépréciation des actifs carbonés)

Les risques extra-financiers sectoriels, et également propres à chaque émetteur, sont des éléments clés et systématiques du dialogue actionnarial. Ces notions de risques sont également analysées et estimées lors de la revue des controverses émetteurs (cf. section - III.1.a - Principe d'analyse). Les controverses associées au risque de réputation sont un élément clé du risque extra-financier.

En 2018, nous comptons approfondir notre système d'appréciation des risques ESG.

e) Recherche d'opportunités

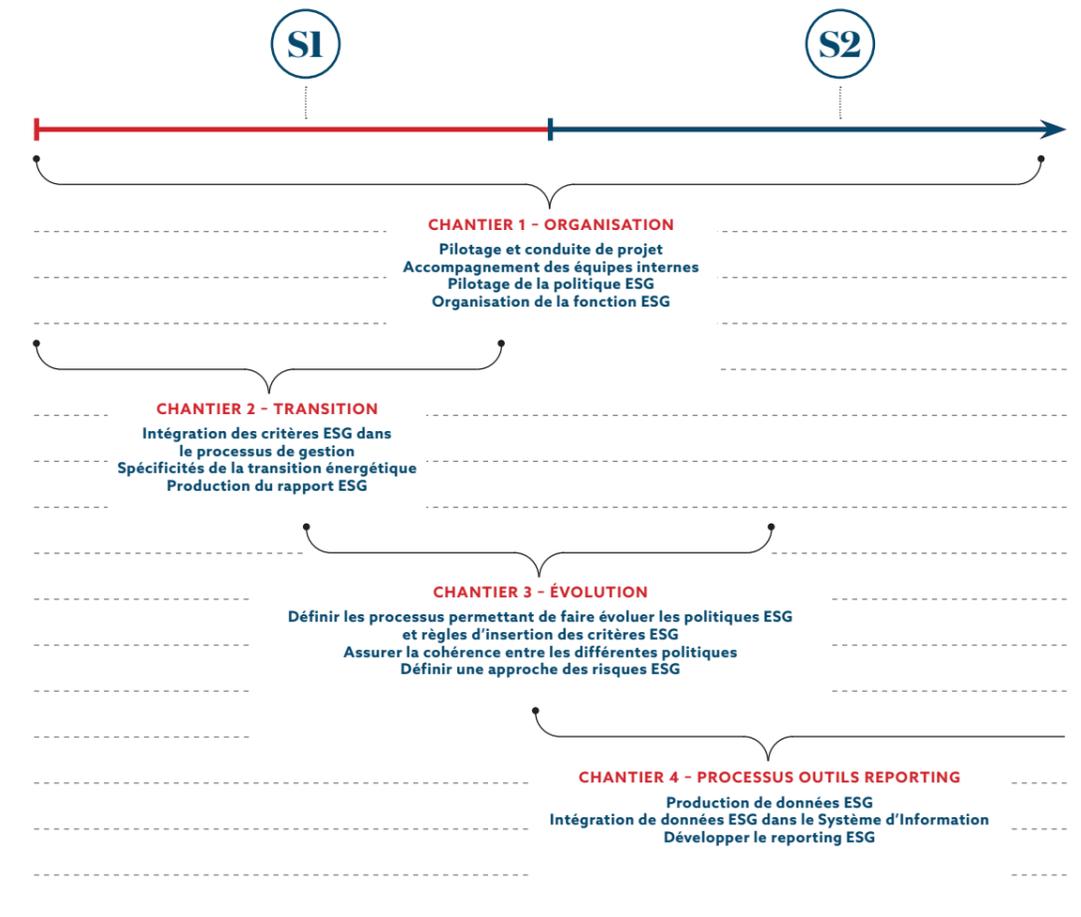
Covéa Finance estime que l'ESG recouvre des opportunités pour le développement de la gestion de ses OPC ouverts. La montée en puissance de la prise de conscience sur les enjeux extra-financiers, et notamment climatiques, entraîne une augmentation de la demande de produits qualifiés de « responsables ». Pour plus d'informations à ce sujet, se référer à la section - III.1.f - Produits liés à l'ESG.

f) Projet de refonte de l'ESG

L'ESG est un projet d'entreprise mobilisateur pour l'ensemble des collaborateurs (27 contributeurs directs - 30 ateliers).

Ce qui n'était qu'un projet au cours de l'exercice 2017 a été intégré dans le Plan de Projet Transverse et décliné dans les objectifs des collaborateurs.

Projet de Refonte de l'ESG chez Covéa Finance en 2017



4. Les politiques et engagements

En 2017, quatre politiques (dont deux nouvelles) viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covéa Finance.

Les politiques, qui sont publiques, décrivent les grands principes de Covéa Finance. D'une façon opérationnelle, elles sont déclinées dans des documents d'application internes élaborés à destination des collaborateurs. Ces documents viennent préciser de manière concrète des cas d'application.

« Les règles du dialogue actionnarial » sont un document interne qui a été intégré dans le processus de révision annuel des politiques. Pour plus d'informations sur les rapports des politiques, se référer à l'annexe 1 : Table de correspondance Politique et Rapport.

Comment les politiques structurent-elles la démarche ESG de Covéa Finance?

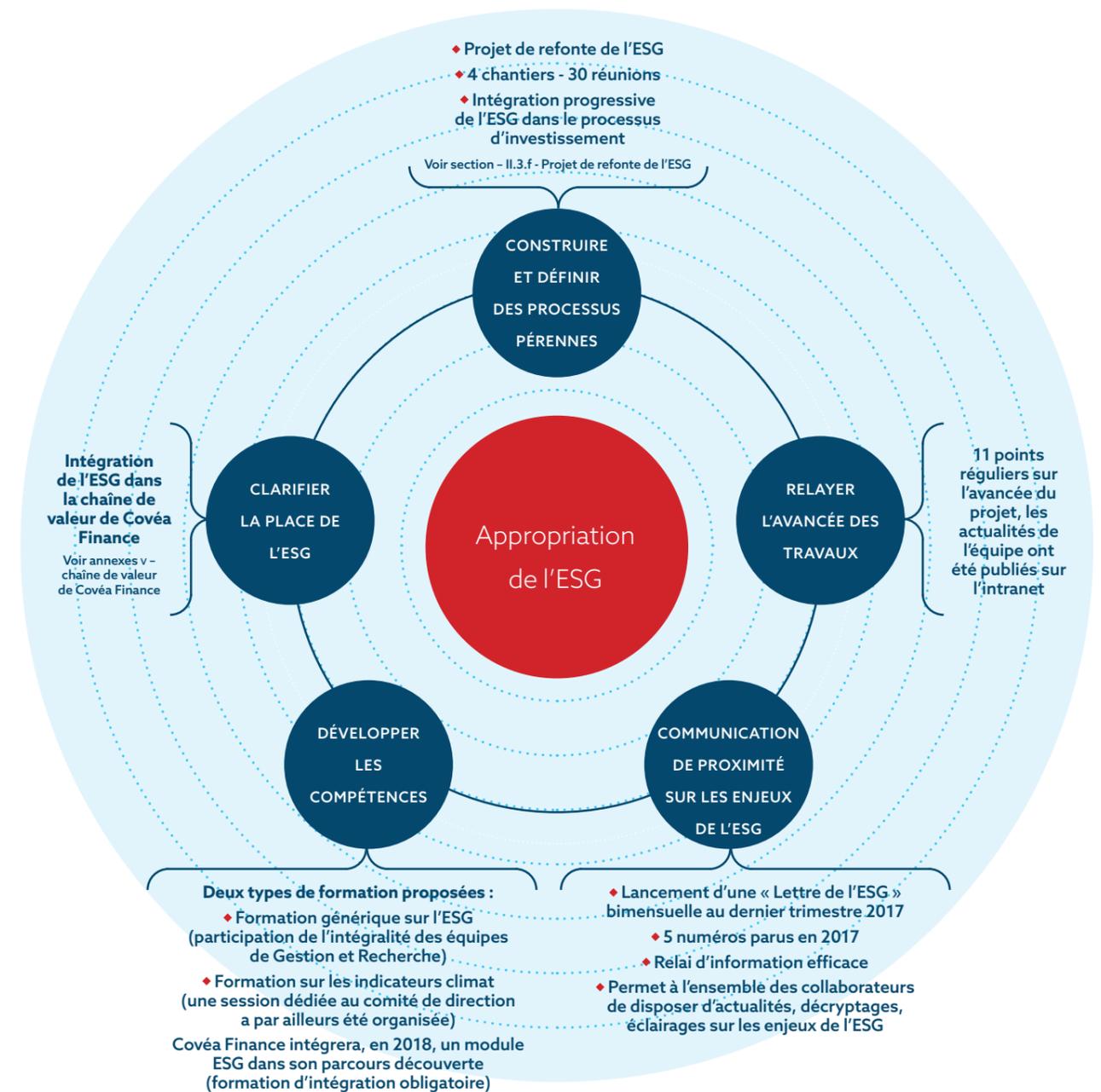
POLITIQUE DE VOTE	POLITIQUE ESG	POLITIQUE D'EXCLUSION	POLITIQUE D'ENGAGEMENT	
+ DOCUMENT D'APPLICATION		+ DOCUMENT D'APPLICATION		
↓	↓	↓	↓	
Articulation autour de 6 thèmes <ul style="list-style-type: none"> ◆ Conseil et instances dirigeantes <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approbation des comptes et de la gestion ◆ Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital ◆ Structure financière <ul style="list-style-type: none"> ◆ Droits des actionnaires ◆ Gouvernance des enjeux ESG Définition de grands principes Déclinaison dans un document d'application interne	Principes d'intégration de l'ESG <ul style="list-style-type: none"> Une approche globale des enjeux Connaissances des risques extra-financiers Qualification et hiérarchisation des émetteurs 	Des secteurs exclus <ul style="list-style-type: none"> ◆ Armes controversées (y compris armes bactériologiques) ◆ Fabricants de tabac ◆ Entreprises de jeux d'argent et de paris Application à l'univers d'investissement de Covéa Finance	Structuration de la démarche ESG <ul style="list-style-type: none"> Encadrement du processus d'engagement Réponse aux besoins de l'actionnaire 	+ RÈGLES DU DIALOGUE ACTIONNARIAL
EXISTE DEPUIS 2008 REFONTE EN 2017	MISE EN PLACE EN 2017	PRÉEXISTENCE DANS LA POLITIQUE DE VOTE REFONTE EN 2017	MISE EN PLACE EN 2017	MISE EN PLACE EN 2017

5. Moyens d'information

a) En interne

L'appropriation des enjeux ESG est au cœur de nos ambitions. Tout au long de l'année, et par de nombreuses voies de communication, les équipes en interne ont été sensibilisées aux enjeux de l'ESG autour de cinq grands axes visant à favoriser son appropriation par les collaborateurs. Ce levier est essentiel pour introduire l'ESG comme une partie intégrante du modèle de gestion.

Axes d'appropriation de l'ESG



b) Vis-à-vis du client Covéa (mandats et OPC dédiés)

Plusieurs canaux ont permis au groupe Covéa de prendre connaissance de l'intégration de l'ESG par Covéa Finance.

Les premiers d'entre eux sont le comité de surveillance et le comité de coordination financière (CCF) qui réunit les principaux responsables de la direction des investissements de Covéa et le comité de direction de Covéa Finance.

Covéa Finance a par ailleurs piloté neuf réunions « Task Force » avec le groupe Covéa. Au cours de ces réunions, plusieurs thématiques ont été abordées comme les évolutions réglementaires, le pilotage de la production des rapports ESG, l'étude d'un échantillon représentatif du rapport art. 173-VI, la coordination des travaux, le retour d'information sur les groupes de travail de place... (Pour plus d'information sur la « Task Force » voir section – II.3.a – La gouvernance)

D'autre part, la représentation du groupe Covéa au sein des groupes de travail de la FFA sur les enjeux ESG a également été confiée à Covéa Finance.

Covéa Finance est intervenue pour présenter l'état d'avancement sur le projet ESG dans d'autres instances du groupe Covéa telles que le comité RSE, la demande de prise en compte de critères ESG dans les investissements étant l'un des treize enjeux RSE identifiés par le groupe Covéa. Par ailleurs Covéa Finance a procédé à un exercice de cohérence entre son approche ESG et la RSE du groupe Covéa. À titre d'exemple, Covéa Finance attache une importance particulière à la notion de développement des territoires lors de son analyse des émetteurs, en cohérence avec les conclusions de l'analyse de matérialité du groupe Covéa.

c) Vis-à-vis des autres clients (OPC Ouverts)

Le rapport ESG de Covéa Finance a été publié fin juin 2017 sur le site Internet de la société.

Pour sa part, le groupe Covéa communique un rapport ESG dédié publié sur son site Internet.

En lien avec ses objectifs triennaux, Covéa Finance souhaite accentuer ses actions commerciales vis-à-vis des clients hors Groupe.

7. Ressources et moyens

a) Positionnement de l'ESG dans l'entreprise

Covéa Finance a fait le choix de développer sa propre méthodologie d'analyse ESG pour répondre à ses besoins spécifiques.

- ♦ La prise en compte de l'ESG dans le processus d'investissement est inscrite dans les objectifs pluriannuels d'entreprise 2017-2019.
- ♦ L'ESG est inclus dans la chaîne de valeur de Covéa Finance.
- ♦ Une équipe d'analystes ESG a été créée en 2016 et reporte directement à un membre du comité de direction.

b) Données et prestataires

Le sujet des données est devenu au fil des années une préoccupation majeure pour les investisseurs qui se doivent de bâtir leur stratégie d'investissement et leurs décisions à partir de données stables et fiables.

Pour Covéa Finance, face à l'afflux de données, les chiffres publiés doivent conserver un sens. Covéa Finance a donc privilégié une approche progressive dans l'utilisation des données externes pour encourager l'appropriation du sujet en interne.

Au cours de l'exercice 2017, Covéa Finance a œuvré au développement d'un outil propriétaire qui sera déployé en 2018 et qui permettra entre autres de consolider les appréciations ESG sur les émetteurs, d'organiser un système d'alerte, de suivre les controverses et de réaliser des simulations carbone sur les portefeuilles.

Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée. Ceci vient en complément de la méthodologie de recherche développée en interne.

Les prestataires de données sélectionnés

PRESTATAIRES	DONNÉES FOURNIES	EXPERTISE
ISS	Recommandations de vote et analyse	Analyse gouvernance personnalisée selon la politique de vote interne
ISS Ethix	Données sectorielles	Identification des émetteurs selon les secteurs listés dans la politique d'exclusion
Grizzly	Indicateurs climat (émetteurs privés)	Expertise climat
Beyond Rating	Indicateurs climat (émetteurs souverains)	Expertise climat

Analyse et mise en œuvre

L'année 2017 a été marquée par la publication du premier rapport ESG de Covéa Finance et du groupe Covéa avant le 30 juin 2017, au titre de l'exercice 2016.

Par ailleurs, l'ensemble des équipes de Covéa Finance a été mobilisé dans le cadre du projet de refonte de l'ESG piloté en mode projet au cours de l'année. Outre les avancées méthodologiques et d'acculturation aux enjeux ESG, cela a permis le développement d'un outil propriétaire qui sera déployé à partir de 2018.

1. Méthodologie

a) Principe d'analyse

Dans le cadre du projet ESG, Covéa Finance a défini sa propre méthodologie d'analyse des émetteurs. Les analystes ESG réalisent des études reposant sur :

- ♦ l'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE, rapport climat, site Internet...);
- ♦ une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (exemples : controverses, tendances, pratiques...);
- ♦ le dialogue avec les sociétés;
- ♦ tous les rapports publiés par des parties prenantes.

Covéa Finance a déterminé des indicateurs, critères et piliers qu'elle considère comme des fondamentaux communs à tous les émetteurs. Pour chacun d'entre eux, une appréciation est déterminée :

- ♦ Positif : va au-delà des attentes de Covéa Finance ;
- ♦ Neutre : est en ligne avec les attentes de Covéa Finance ;
- ♦ Négatif : présente un certain retard au regard des attentes de Covéa Finance.

Une dynamique est également appréciée, Positive ou Négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

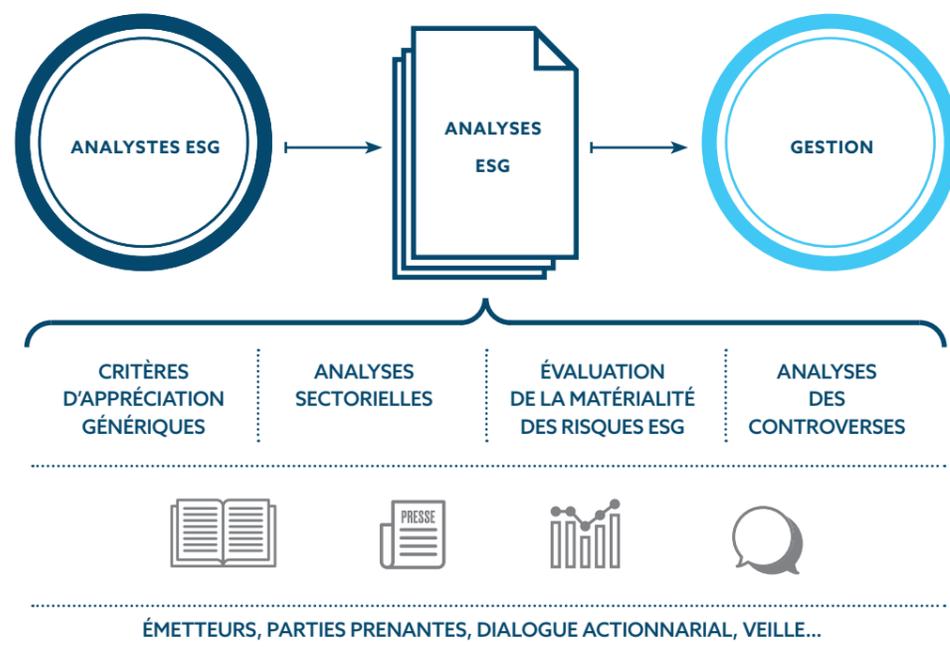
PILIER	CRITÈRES	
	ÉMETTEURS PRIVÉS	ÉMETTEURS SOUVERAINS
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Climat ♦ Transparence de la communication ♦ Ressource Eau 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Climat ♦ Gouvernance ♦ Eau ♦ Déforestation ♦ Énergies renouvelables ♦ Déchets ♦ Pollution de l'air ♦ Signatures accords, ou conventions internationales
Social	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Parité H/F ♦ Emploi/Employabilité ♦ Acteur responsable de la chaîne d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Travail ♦ Santé ♦ Inégalité ♦ Parité H/F ♦ Éducation ♦ Emploi
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Politique et rapport de rémunération ♦ Lien entre performance et rémunération variable ♦ Séparation des pouvoirs ♦ Indépendance ♦ Durée des mandats ♦ Représentants des salariés ♦ Diversité au sein du Conseil ♦ Comités spécialisés du Conseil ♦ Alignement d'intérêt ♦ Respect des droits des actionnaires ♦ Politique de dividende ♦ Communication financière et extra-financière 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Général (corruption, stabilité politique, réglementation, efficacité du gouvernement...) ♦ Sanctions ♦ Liberté et démocratie ♦ Criminalité et sécurité ♦ Fiscalité

Un exercice de calibrage a été réalisé et permet de formuler de manière objective l'appréciation (sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs).

En complément de cette grille d'analyse de critères génériques, les analystes ESG étudient le secteur et/ou la zone géographique et ses enjeux spécifiques, la matérialité des risques ESG ainsi que les controverses existantes.

L'ensemble de ces éléments est synthétisé dans des fiches d'analyse ESG (émetteur par émetteur) à destination des équipes de Gestion.

Formalisation de l'ESG

**b) Système d'alerte ESG**

Au cours de l'exercice 2017, un processus d'alerte en interne a été fixé pour les sujets ESG. Cette alerte pourra se déclencher de manière automatique (exemple : appréciation négative) ou bien manuellement par un gérant ou l'équipe ESG et pourra mener à une décision de gestion ou un dialogue actionnarial.

c) Politique de vote et dialogue actionnarial

Posséder une action donne le droit à l'actionnaire de s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. L'objectif de l'assemblée générale (l'AG) est de permettre à l'actionnaire de s'exprimer sur des éléments importants, c'est le moment où le management doit rendre des comptes. Ainsi, l'AG représente le cadre privilégié et prévu par la loi de l'engagement et de la démocratie actionnariale.

Bien que traditionnellement les résolutions présentées par les sociétés relèvent d'aspects relativement techniques qui ne soulèvent pas d'enjeux sociaux ou environnementaux, Covéa Finance considère que la prise en compte de critères ESG dans la stratégie de vote est pertinente.

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère que le dialogue direct avec les entreprises est un axe primordial de promotion des meilleures pratiques de gouvernance et de pratiques responsables. Le dialogue actionnarial regroupe toutes formes de dialogue avec les entreprises (rencontres, envois de questionnaire).

Au cours de l'année 2017, Covéa Finance a fortement développé le dialogue actionnarial. L'organisation du dialogue émetteur au sein de Covéa Finance permettant l'identification des interactions et des interlocuteurs a permis des gains d'efficacité et de cohérence dans le cadre de ses échanges avec les émetteurs.

COVÉA FINANCE	ANALYSTES ESG	RECHERCHE MICRO-ÉCONOMIQUE	GESTION
	RELATIONS INVESTISSEURS		
ÉMETTEURS (INTERLOCUTEURS)	Départements RSE (Environnement, Social, Sociétal)	Direction financière (Comptes)	
	Secrétariat Général et/ ou Direction Juridique (Gouvernance, AG)		Direction générale (Stratégie)
	Conseil d'administration (Gouvernance)		

Dans le cadre d'une étude menée entre les équipes ESG et les équipes de Gestion, des lettres ont été envoyées aux dirigeants de quarante-huit sociétés en fin d'année 2017. Ces lettres comprenaient en outre des questions relatives à la transition énergétique, la digitalisation, la politique de ressources humaines, etc.

d) Mise en œuvre de la politique d'exclusion

Au cours de l'exercice 2017, la politique d'exclusion a été révisée. En conformité avec les recommandations de l'AFG sur l'interdiction du financement des armes à sous-munitions (ASM) et des mines antipersonnel (MAP), Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les armes controversées :

- ♦ armes à sous-munitions (ASM) et mines antipersonnel (MAP) au sens des Convention d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) ;
- ♦ armes bactériologiques et/ou chimiques.

Par ailleurs, Covéa Finance s'engage également à exclure les entreprises productrices de tabac ainsi que celles qui réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires direct dans le secteur des jeux d'argent et de paris.

À ce titre, Covéa Finance a, au cours de l'exercice 2017, développé un mode opératoire solide qui repose sur :

- ♦ la définition d'un processus d'identification et d'application du périmètre prédéfini ;
- ♦ la sélection d'un prestataire de données ;
- ♦ des développements informatiques permettant d'assurer le cas échéant un blocage des ordres d'achat ainsi qu'un contrôle périodique des portefeuilles ;
- ♦ une révision trimestrielle de la liste des titres exclus.

Covéa Finance privilégie un dialogue actionnarial renforcé avec les émetteurs identifiés comme étant à risque sur ces thématiques.

e) Notre contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique

Soucieuse de réduire l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement et les ressources naturelles, Covéa Finance considère que la transition énergétique s'inscrit dans une démarche collective de décarbonation de l'économie en rappelant que l'activité de financement (en fonds propres ou en dette) n'intervient qu'en troisième place, après l'impact des comportements des consommateurs eux-mêmes et l'activité de production et de services des entreprises qui répondent à la demande des consommateurs.

Nous considérons notamment que le meilleur moyen de contribuer à l'objectif d'atténuation du changement climatique est d'inciter les entreprises, dont nous sommes actionnaires ou potentiellement actionnaires, à œuvrer dans ce sens à travers le dialogue actionnarial. Le levier d'influence principal est la mise en place d'un dialogue constructif avec les entreprises afin qu'elles réduisent l'empreinte environnementale des biens et services qu'elles produisent.

L'intérêt commun des investisseurs et des entreprises est de travailler ensemble afin que cette transition puisse se réaliser sans choc brutal sur les modèles économiques. Les chocs économiques sont un risque majeur, car ils entraînent des pertes de valeur considérables tant pour les entreprises et leurs salariés que pour les investisseurs et leurs clients. C'est cette approche globale, graduelle et déterminée de l'ESG qui est au cœur de la démarche de Covéa Finance.

En matière environnementale, Covéa Finance a fait le choix (voir section - II.2 - Résultats) de publier sur la majeure partie de ses actifs une intensité carbone ainsi que, de façon exploratoire, de publier la trajectoire 2 degrés Celsius associée à cette intensité carbone. Cette mesure chiffrée de la contribution carbone des investissements vient enrichir l'axe principal d'action de Covéa Finance en matière de lutte contre le réchauffement climatique, à savoir le dialogue actionnarial, afin de promouvoir les meilleures pratiques au sein des entreprises dans lesquelles Covéa Finance possède des participations.

Le choix de l'intensité carbone comme indicateur climat de référence est le résultat final de l'analyse développée par Covéa Finance afin de pouvoir répondre aux deux objectifs climat du décret d'application de l'article 173-VI de la LTECV à savoir :

- ♦ la gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) ;
- ♦ la contribution aux objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

Consciente, et partie prenante des débats de place sur le charbon, Covéa Finance a décidé de réaliser une étude approfondie sur l'impact de cette énergie fossile sur l'environnement, les processus industriels et les impacts sociaux et sociétaux (positifs ou négatifs), en accord avec son principe d'équilibre des trois piliers « Environnement », « Social », et « Gouvernance ».

Dans le cadre de l'analyse des sociétés et des secteurs, et lors du dialogue actionnarial, Covéa Finance s'applique à étudier l'inscription des émetteurs dans un ou des scénarios climat, notamment « 2° C », en particulier dans les secteurs identifiés comme prioritaires par la TCFD (énergie, transport, etc.).

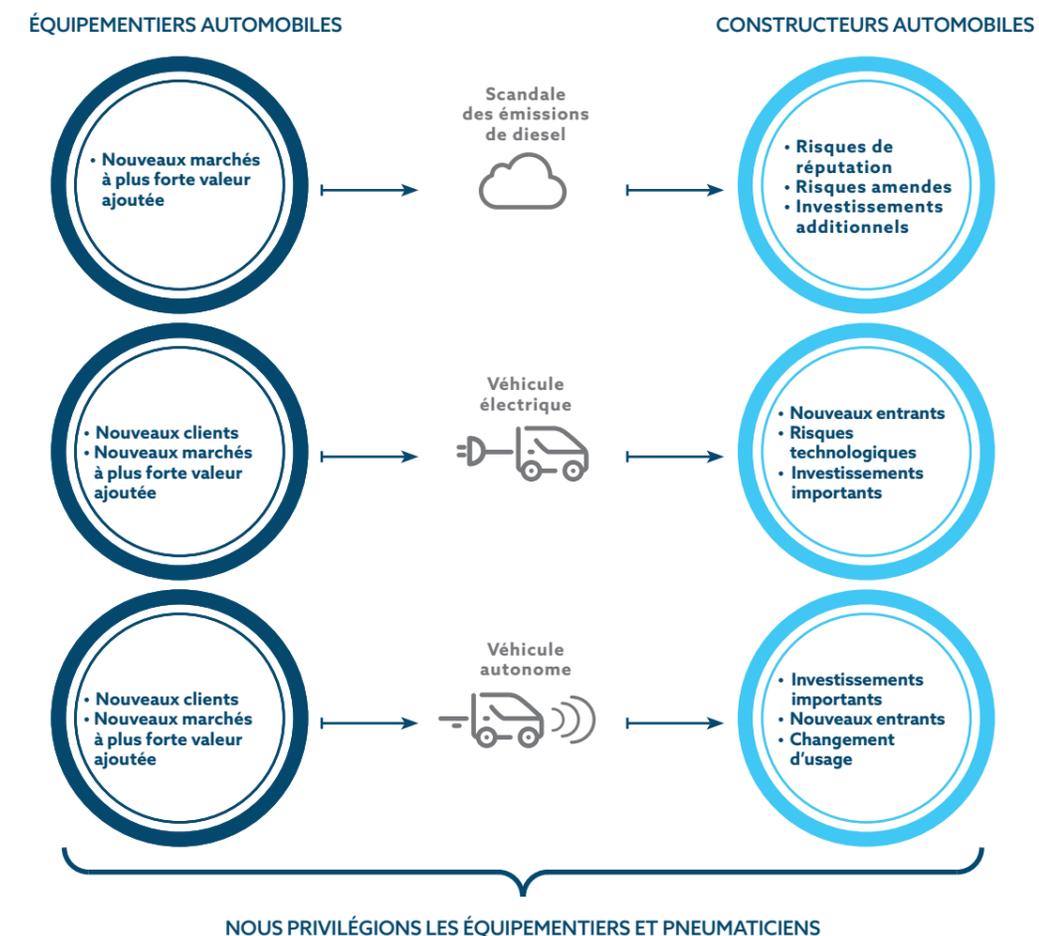
Covéa Finance intègre dans son analyse la mise en perspective du mix énergétique des émetteurs avec le mix cible fourni par l'AIE dans ses scénarios.

Les limites de l'influence sur la décarbonation des investisseurs en titres cotés

L'impact des investisseurs en titres cotés trouve ses limites dans la notion même de marché. En effet, le désengagement d'un investisseur d'un titre d'un émetteur carboné n'a aucun impact sur les émissions de carbone de cet émetteur puisque le titre ne fait que passer du portefeuille du vendeur à celui de l'acheteur. De la même façon, une éventuelle perte de valeur des titres, associée au risque de transition (notion de « stranded assets ») n'impactera pas l'activité de l'entreprise. Et pourtant l'investisseur – suite à la dépréciation de ses titres – apparaîtra comme moins exposé et donc comme ayant décarboné son portefeuille. Malheureusement, décarboner les portefeuilles n'est donc pas décarboner l'économie.

Zoom sur l'intégration de défis environnementaux dans la gestion

Le secteur automobile face aux défis technologiques et environnementaux



L'avis de la gestion

Depuis le scandale Volkswagen en septembre 2015, on observe une dichotomie de performance entre les équipementiers dont l'indice a progressé de + 31,3 % à fin janvier 2018, les constructeurs (+ 4,8 %) versus le MSCI EMU (+ 15,1 %). Cette surperformance peut s'expliquer car les équipementiers :

- ♦ sont devenus globaux notamment grâce à l'essor des émergents et à la consolidation du secteur depuis la crise financière ;
- ♦ captent désormais plus de valeur ajoutée en proposant des solutions de réduction des émissions carbone, de récupération de l'énergie au freinage... ;
- ♦ et développent des produits au-delà de la transmission (moteur thermique), notamment des systèmes d'assistance à la conduite « ADAS » (Autonomous Driving Assistance Systems), de sécurité active et passive, de confort des passagers...

Le défi de l'hybridation/électrification des motorisations et du développement des véhicules autonomes nous conforte dans nos choix de titres au sein des équipementiers automobiles.

f) Produits liés à l'ESG

Covéa Finance, par ses investissements, contribue au financement de la transition énergétique.

Covéa Finance considère que les « obligations vertes » constituent un outil privilégié de financement. Consciente de sa responsabilité, Covéa Finance a souhaité développer une méthodologie d'analyse et de suivi de ces instruments. Ainsi, au second semestre 2017, les équipes de Gestion et ESG ont co-construit un processus interne permettant d'apprécier ces obligations vertes au regard de leur qualité environnementale et de l'utilisation déclarée des fonds (dix principaux points de contrôle). Chaque instrument sera ainsi analysé lors de la souscription puis de manière régulière tous les ans. Par ailleurs, les équipes de Référentiel et de Reporting ont œuvré avec les équipes ESG et de Gestion à définir les modalités de reporting sur ce type d'obligation. Dans le cas où une obligation ne serait plus considérée comme « verte » par Covéa Finance, l'instrument pourra perdre son statut d'« obligation verte » dans le référentiel interne, et ne sera plus intégré dans les reportings dédiés.

De plus, au second semestre 2017, un processus de lancement d'une gamme de fonds actions à dominante environnementale a été initié, et devrait aboutir au premier semestre 2018. Ce projet transverse a mobilisé principalement les équipes de Gestion, ESG, Commercialisation et Communication.

2. Résultats

a) Analyse ESG

Au cours de l'exercice 2017, les analystes ont réalisé quarante-trois fiches d'analyses ESG sur les émetteurs privés et vingt-deux sur les émetteurs souverains. Ces dernières seront intégrées dans l'outil propriétaire à partir de début 2018.

b) Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique

Covéa Finance a fait le choix de publier l'intensité carbone du chiffre d'affaires et l'intensité carbone du PIB comme indicateur climat sur les Scopes 1 et 2, ainsi que sur le Scope 3 pour le secteur de l'automobile uniquement (pour plus d'informations sur les Scopes, se référer à l'annexe 3 : Lexique). Covéa Finance a retenu une démarche de progressivité pour la publication des indicateurs. Les indicateurs climat calculés par Covéa Finance ne font pas tous l'objet d'une publication dans le présent rapport.

- ♦ L'intensité carbone du chiffre d'affaires est une lecture opérationnelle directe, liée à l'activité de l'entreprise.
- ♦ Le choix de l'intensité carbone, rapportée au PIB, permet de mesurer la totalité des émissions des acteurs nationaux, rapportée au PIB du pays concerné. L'approche consiste à considérer l'émetteur souverain en tant que pilote de la performance climat de l'économie nationale, notamment au titre de ses prérogatives fiscales et réglementaires.

Le calcul de l'intensité carbone a ses limites. Il est basé sur des bases de données fournies par des prestataires spécialisés. Ces derniers s'appuient sur les données estimées par les émetteurs, selon des méthodes de calcul ou d'estimation parfois variables. Quand les émetteurs ne publient pas ces données, le prestataire doit les estimer. La comptabilité carbone n'est donc pas encore aussi mature que la comptabilité financière et doit être interprétée avec précaution.

Lors de l'analyse des émetteurs, Covéa Finance ne se limite pas à l'analyse de l'intensité carbone, mais accorde également de l'importance à la contribution de chacun à la transition énergétique (scénarios, émissions évitées). Ainsi, la dynamique de chaque émetteur est prise en compte. Les solutions que ce dernier peut apporter et les émissions évitées qu'elles peuvent permettre sont autant d'éléments nécessaires à l'analyse de l'activité d'un émetteur.

Nous avons choisi de publier séparément les résultats des calculs « Entreprises » et « Souverains » et non pas un résultat fusionné, car le dénominateur du calcul est différent (il s'agit du chiffre d'affaires pour les entreprises et du PIB pour la dette souveraine).

ACTIFS	INDICATEUR	RÉSULTATS	COMPARABLE ¹	SOURCE
Obligations souveraines	Intensité carbone du PIB	306,7 T eq.CO ₂ / M€ PIB	468,8 T eq.CO ₂ / M€ PIB	Beyond Ratings
Entreprises		-	-	
dont Actions	Intensité carbone du Chiffre d'Affaires	279,3 T eq.CO ₂ / M€ CA	256,3 T eq.CO ₂ / M€ CA	Grizzly
dont Obligations privées		225,9 T eq.CO ₂ / M€ CA	359,4 T eq.CO ₂ / M€ CA	

¹ Covéa Finance ne pratique pas de gestion indicelle

Covéa Finance a fait le choix d'exclure du périmètre de calcul :

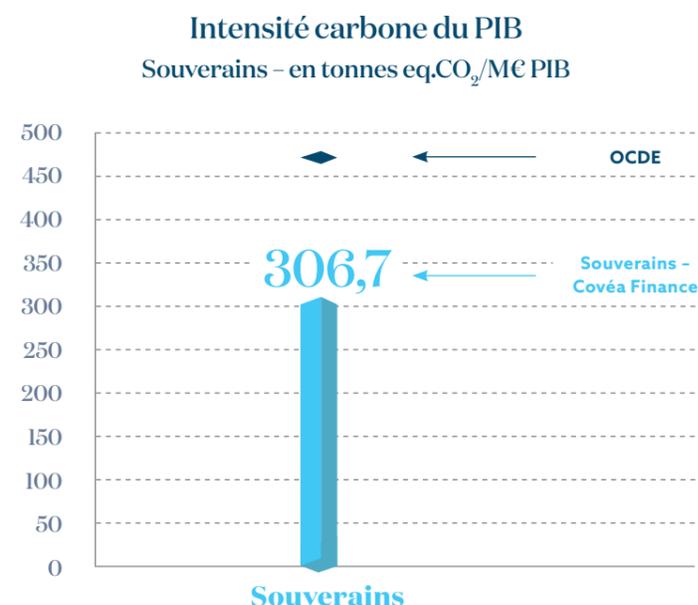
- ♦ les classes d'actifs relatives aux investissements monétaires (compte tenu de l'horizon court terme de l'investissement) ;
- ♦ le périmètre de la multigestion (pour des raisons de faisabilité – transparence des fonds externes détenus dans les fonds de fonds et non-homogénéité des actifs détenus dans les fonds diversifiés actions-taux).



Au total nous pouvons considérer que le taux de couverture de mesure de la contribution carbone s'élève à 83,3 % des actifs gérés.

i. Intensité carbone - dette souveraine

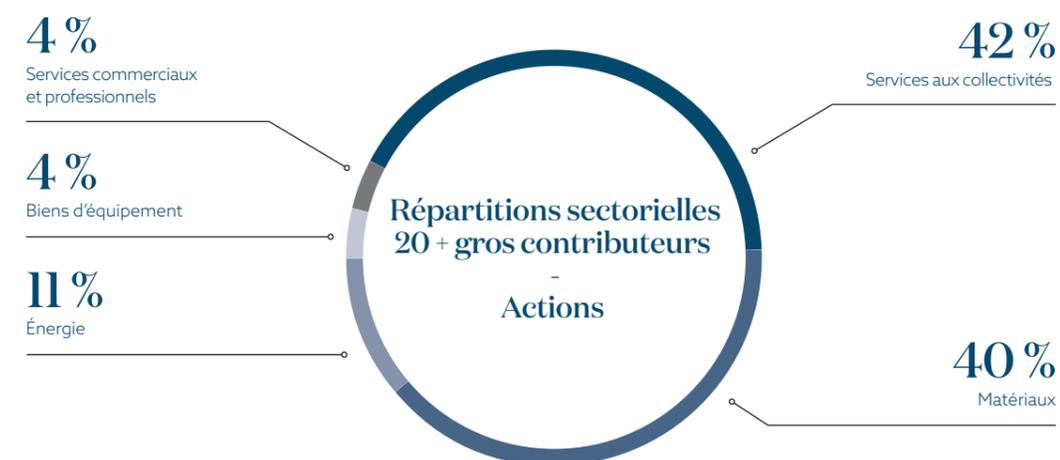
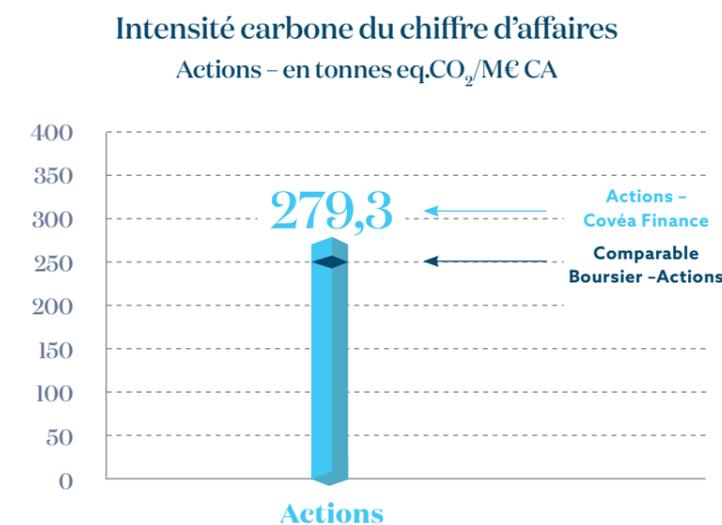
Le portefeuille global de la classe d'actifs des obligations souveraines affiche au 29/12/2017 une intensité carbone de 306,7 t eq.CO₂ par millions d'euros de PIB, un chiffre en légère diminution comparé à celui constaté au 31/12/2016. Ce niveau d'intensité est inférieur de 35 % par rapport à la zone OCDE. Cet écart favorable pour le portefeuille de Covéa Finance s'explique principalement par la surpondération des titres émis par l'État français. En effet, la France est l'un des pays européens où les émissions de gaz à effet de serre rapportées au PIB sont les plus faibles du fait de son mix énergétique bas carbone à base de nucléaire.



ii. Intensité carbone - entreprise

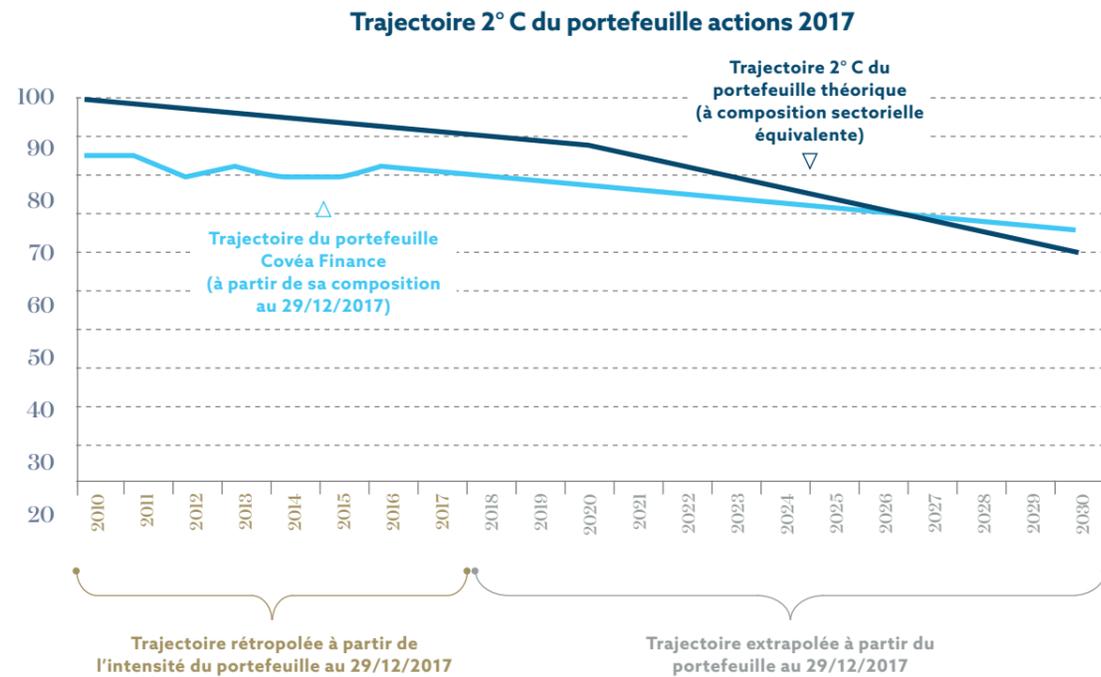
Actions

Le portefeuille global de la classe d'actifs des actions affiche au 29/12/2017 une intensité carbone de 279,3 t eq.CO₂ par millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce niveau d'intensité est en hausse par rapport à son niveau du 31/12/2016 et supérieur de 9 % par rapport à un comparable boursier mondial. Cet écart s'explique par une pondération supérieure de certains secteurs émissifs (par exemple celui des Services aux collectivités et celui des Matériaux) mais à fort potentiel de réduction. Elle est partiellement compensée par un choix de titres (*stock picking*) dont les activités sont moins intenses en carbone au sein de chaque secteur. En parallèle, l'intensité carbone du comparable boursier diminue par rapport à l'exercice précédent, en raison - pour partie - d'une repondération du comparable vers des secteurs moins carbonés.



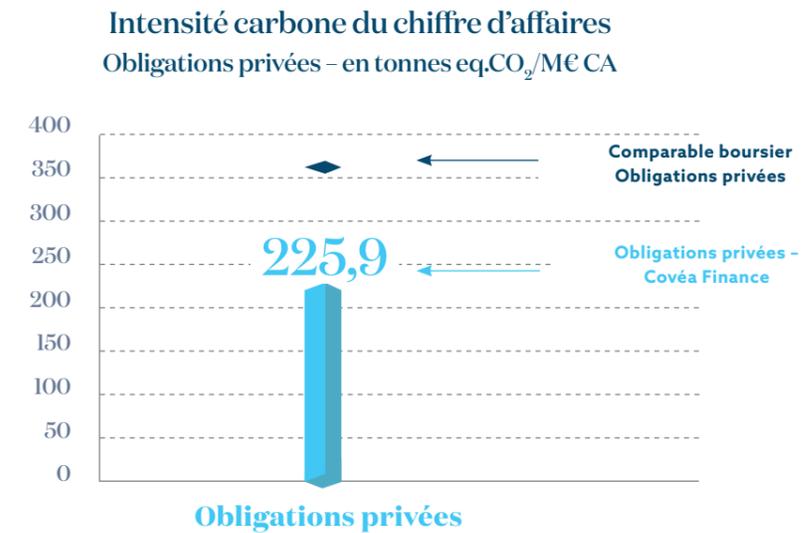
Covéa Finance a de nouveau souhaité étudier le positionnement de son portefeuille global par rapport aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Une trajectoire de l'intensité carbone du chiffre d'affaires du portefeuille pour les actifs actions est présentée ci-dessous. Cette courbe est mise en perspective avec une trajectoire théorique d'alignement avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2° C à l'horizon 2100. Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul de ces trajectoires par le prestataire Grizzly, se référer à l'annexe 3 - Lexique.

L'intensité du portefeuille action décroît dans le temps d'après la trajectoire extrapolée présentée ci-dessous, mais de façon moins rapide que la trajectoire théorique.



Obligations privées

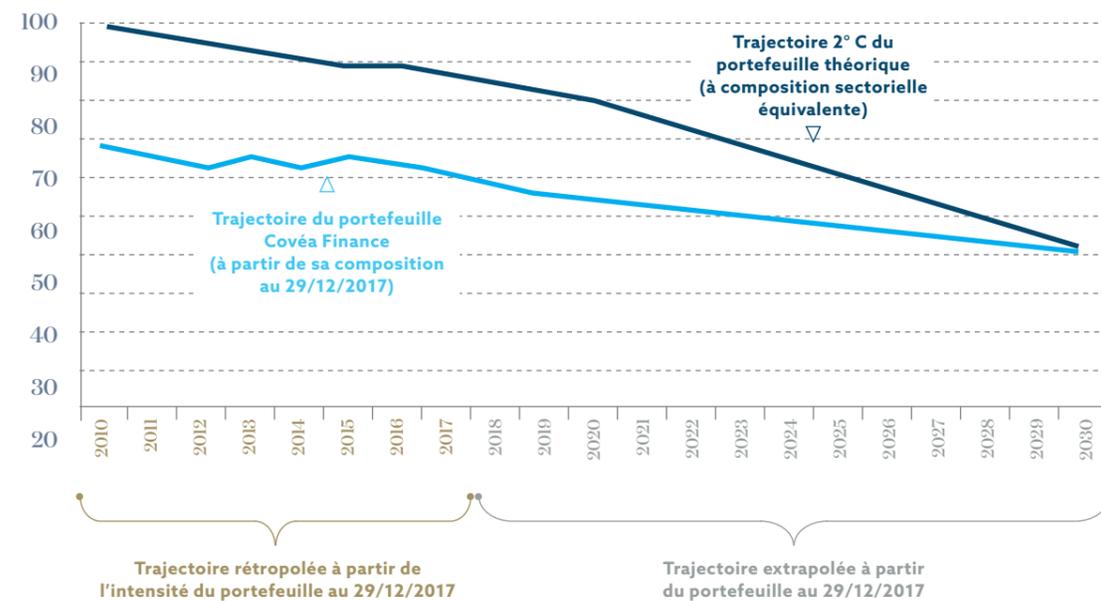
Le portefeuille global de la classe d'actifs des obligations privées affiche au 29/12/2017 une intensité carbone de 225,9 t eq.CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires. Cette intensité est en diminution par rapport à son niveau au 31/12/2016, et inférieure de 37 % au comparable boursier mondial. Cet écart favorable s'explique par une nette sous-exposition aux secteurs les plus émissifs, accentuée par un choix de titres dont l'intensité carbone est faible au regard de leur secteur.



Une trajectoire de l'intensité carbone du chiffre d'affaires du portefeuille pour les actifs obligations privées est présentée ci-dessous. Cette courbe est mise en perspective avec une trajectoire théorique d'alignement avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2° C à l'horizon 2100. Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul de ces trajectoires par notre prestataire Grizzly, se référer à l'annexe 3 - Lexique.

L'intensité du portefeuille action décroît dans le temps d'après la trajectoire extrapolée présentée ci-dessous, mais de façon légèrement moins rapide que la trajectoire théorique.

Trajectoire 2° C du portefeuille obligations privées 2017



iii. Encours des produits spécifiques liés à l'ESG au 29/12/2017

TYPE	ENCOURS
Obligations vertes	549 M€
Fonds ISR	14,9 M€

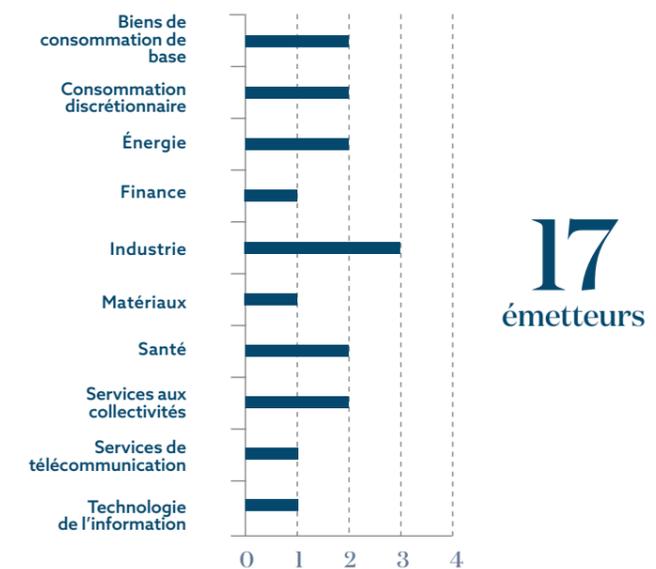
c) Engagement, dialogue actionnarial et vote aux AG

i. Dialogue actionnarial

Nombre de réunions avec des émetteurs en 2017



Nombre d'émetteurs rencontrés par secteur en 2017



ii. Exercice du droit de vote

Le rapport des votes est disponible sur le site Internet de Covéa Finance (Rapport annuel 2017).

d) Synthèse des rapports ESG des fonds ouverts dont l'actif net est supérieur à 500 M€

FONDS	TYPE / COMPOSITION	ACTIF NET AU 29/12/2017	EN % DES ENCOURS DE COVÉA FINANCE	INTENSITÉ CARBONE
Covéa Actions Rendement	Actions : 99 % Autres : 1 %	503 287 634 €	0,51 %	283,4 T eq.CO ₂ /M€ CA
Covéa Profil Équilibre	Souverain : 2,3 % Autres : 97,7 %	668 277 654 €	0,68 %	Non significatif car < 5 % des encours sont inclus dans le périmètre de calcul de l'intensité carbone
Covéa Multi Europe	Autres : 100 %	507 549 486 €	0,52 %	
Covéa Sécurité	Crédit : 4,4 % Autres : 95,6 %	2 037 525 496 €	2,08 %	

Les rapports ESG des fonds ouverts sont disponibles sur le site Internet de Covéa Finance.

Changements opérés sur l'exercice

1. Tableau de suivi des engagements et réalisations

Covéa Finance a fait le choix de formaliser un tableau de suivi des objectifs qui lui permet année après année de suivre l'évolution de ses travaux et engagements. La matérialisation de ce support est issue de nos échanges avec les émetteurs sur les bonnes pratiques.

TYPE	OBJECTIFS 2017	DÉVELOPPEMENT EN 2017	ILLUSTRATIONS	STATUT	OBJECTIFS 2018
Collaboration avec les associations de place	Poursuivre notre contribution aux travaux de place	Participation aux groupes de travail de l'AFG, de la FFA	AFG : contribution aux recommandations relatives aux rapports art. 173-VI FFA : contribution au baromètre FFA ainsi qu'au guide sur le désinvestissement et l'engagement		Continuer à participer et collaborer dans les associations de place afin d'enrichir ses connaissances, partager avec ses pairs, faire avancer les bonnes pratiques
Communication client	Continuer à communiquer auprès de notre client Covéa	Poursuite de la Task Force sur l'article 173-VI intra Groupe Covéa Participation au comité RSE du Groupe Communication à Covéa auprès du comité de surveillance et du CCF de Covéa Finance	9 réunions Task Force Production d'un benchmark interne sur les rapports art. 173-VI publiés en 2017 par les investisseurs		Pérenniser la gouvernance Groupe et l'évaluation des rapports ESG dans le temps Renforcer la collaboration avec les équipes Groupe Mise à disposition de visuels pédagogiques En lien avec ses objectifs triennaux, Covéa Finance souhaite accentuer ses actions commerciales vis-à-vis des clients hors Groupe
Application de nos principes et engagements	Réaliser un exercice d'introspection et de cohérence ESG/RSE Noter Covéa Finance selon les critères d'appréciation de sa multigestion Publier un rapport ESG chaque année	Mise en œuvre au second semestre 2017 et présentée lors d'un comité de direction Rédaction et publication du premier rapport ESG en 2017	Tableau de correspondance entre les critères d'appréciation ESG et les enjeux RSE matériels de Covéa afin de vérifier la cohérence Notation satisfaisante au regard des critères d'appréciation de la multigestion Rapport publié sur le site Internet de Covéa Finance le 27 juin 2017		Poursuivre la notation de Covéa Finance selon les critères d'appréciation de sa multigestion Publier un Rapport ESG chaque année

IV

Changements opérés sur l'exercice

TYPE	OBJECTIFS 2017	DÉVELOPPEMENT EN 2017	ILLUSTRATIONS	STATUT	OBJECTIFS 2018
ESG	Mener le projet « Refonte de l'ESG »	Mise en place du projet au long de l'année 2017 Intégration de l'ESG dans les objectifs d'entreprise	4 chantiers 27 contributeurs (représentant leurs équipes)		Engager la phase 2 du projet (maintenance, développement de l'outil interne)
	Développer des politiques dédiées (ESG et Engagement) Mener la révision annuelle des politiques Formaliser des documents d'application interne	Processus de révision stabilisé et formalisé Révision de l'ensemble des politiques pour 2018	Politique ESG révisée Politique d'engagement révisée Politique d'exclusion remaniée et approfondie Refonte de la politique de vote avec document d'application		Poursuivre l'application du processus de révision annuelle en fonction du déploiement de l'ESG Rendre compte de l'application des politiques annuellement dans le rapport ESG
	Élargir progressivement le périmètre de l'ESG	Ajout des émetteurs souverains au périmètre ESG Préparer l'élargissement du périmètre de vote aux émetteurs US détenus sur le long terme	Mise à disposition de 22 fiches d'analyse ESG sur les États Étude commune préparatoire (ESG, Juridique, Gestion) sur l'élargissement du périmètre et révision de la politique de vote		Approfondir les études sur les classes d'actifs déjà intégrées au périmètre ESG, et poursuite de l'élargissement aux actions américaines Renforcer l'alignement avec des référentiels internationaux comme les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies Poursuivre l'intégration de critères ESG à la multigestion
	Formaliser l'intégration de critères ESG dans le processus de gestion	Définition des critères d'appréciation internes et méthodologie d'analyse	Cf. tableau des critères section - II.2.a - Principes d'analyse		Couvrir suffisamment d'émetteurs pour pouvoir communiquer de façon agrégée les résultats de l'appréciation

IV

Changements opérés sur l'exercice

TYPE	OBJECTIFS 2017	DÉVELOPPEMENT EN 2017	ILLUSTRATIONS	STATUT	OBJECTIFS 2018
ESG	Renforcer l'appropriation de l'ESG en interne et mettre en place des procédures et processus ESG	Construction et définition de procédures et processus pérennes Clarification de la place de l'ESG dans l'entreprise Développement des compétences Communication de proximité sur les enjeux de l'ESG Information sur l'avancée des travaux	Projet de refonte de l'ESG et formalisation de 4 procédures relatives à la gouvernance Intégration de l'ESG dans la chaîne de valeur Formation de l'intégralité des équipes de Gestion et de Recherche aux fondamentaux de l'ESG Publication de 5 lettres de l'ESG en 2017 11 communications relatives à l'ESG sur l'intranet		Former chaque nouveau collaborateur à l'ESG en intégrant une formation dédiée dans le parcours découverte (circuit de formation dédié aux nouveaux entrants) Poursuivre la formalisation des procédures ESG en interne
	Mettre en place un système d'alerte	Méthodologie développée et en cours d'intégration dans le Système d'Information	Intégration de ce module dans l'expression de besoin de l'outil ESG interne		Déployer de manière automatisée en 2018
	Intégrer des éléments ESG dans les questionnaires entreprises de la Gestion et Recherche Microéconomique	Mise en commun des questions entre équipes Intégration des analyses ESG dans les analyses financières réalisées par la Recherche Microéconomique Intégration de critères ESG dans le projet de « notation interne » des émetteurs	Réalisation d'un guide d'entretien commun Recherche/Gestion/ESG		Poursuivre la collaboration et convergence des questionnaires entreprises
	Calculer l'intensité carbone des portefeuilles Former les gérants et analystes/chargés d'études aux données climat Former le comité de direction	Réalisation de simulations sur portefeuille en collaboration avec certains gérants Accès à la base de données intensité carbone Formation des équipes de Gestion et du comité de direction sur les indicateurs climat	Publication dans le rapport 2016 du calcul de l'intensité carbone des portefeuilles 31 participants aux formations indicateurs climats, lors de deux sessions, ainsi que l'intégralité du comité de direction		Former les équipes à l'utilisation de l'outil interne Développer de manière plus généralisée le calcul de l'intensité carbone sur les portefeuilles
Environnement et Climat	Intégrer les données climat dans le SI par zone géographique et par type de portefeuille	Travaux avec le SI pour intégration des indicateurs climat à des fins de reporting et de simulations	Rédaction d'une expression de besoin pour le développement d'un outil interne de calcul et de simulation de l'intensité carbone des portefeuilles		Continuer à faire évoluer l'outil informatique au regard des besoins internes
	Approfondir le concept de « part verte »	Approfondissements en interne	Création d'un champ titre dédié dans le référentiel		Poursuivre le dialogue avec les émetteurs et avec nos prestataires de données sur cet indicateur

IV

Changements opérés sur l'exercice

TYPE	OBJECTIFS 2017	DÉVELOPPEMENT EN 2017	ILLUSTRATIONS	STATUT	OBJECTIFS 2018
Environnement et Climat	Identifier des opportunités sur les produits liés à l'ESG	Travail sur la création de fonds actions à dominante environnementale Développement d'un mode opératoire entre les analystes ESG et les équipes Taux pour évaluer et contrôler la qualité environnementale des Green Bonds. Travail sur la création d'un reporting dédié aux Green Bonds.	Participation au projet transverse relatif aux fonds à dominante environnementale 8 Green Bonds détenus en portefeuille au 29/12/2017		Appliquer le mode opératoire interne d'analyse des obligations vertes Réaliser des reportings spécifiques sur les obligations vertes Développer des pratiques d'engagement sur les obligations vertes Lancer une gamme de fonds environnementaux Disposer de supports informatifs et pédagogiques destinés aux clients
Engagement vis-à-vis des émetteurs	Développer le dialogue actionnarial y compris hors AG Approfondir l'exercice du droit de vote Promouvoir les bonnes pratiques et utiliser son influence en tant qu'actionnaire	Refonte de la politique de vote et mise à disposition de recommandations de vote personnalisées par le prestataire Augmentation du nombre d'AG votées Augmentation du nombre de rencontres organisées dans le cadre du dialogue actionnarial Envoi d'une lettre aux présidents intégrant des questions sur des aspects ESG	65 AG votées en 2017 17 émetteurs rencontrés 23 réunions organisées (39 % centrées essentiellement sur les sujets environnementaux et sociaux - majoritairement à notre initiative, 61 % sur des sujets de gouvernance) 48 lettres envoyées		Élargir le périmètre de vote Poursuivre le dialogue avec les émetteurs
Risques	Travailler à l'identification, à la mesure et à la hiérarchisation des risques extra-financiers dans nos portefeuilles	Identification des risques ESG Travaux sur les différentes matrices des risques en interne (SGP, marché, LAB...)	Ajout de l'ESG dans la chaîne du risque de Covéa Finance		Développer une meilleure connaissance des risques et approfondir les travaux avec l'équipe Risque en interne

Réalisé

En cours

À développer

V

Annexes

1. Table de correspondance Politiques et Rapports

POLITIQUE	RÉFÉRENCE DU RAPPORT
Politique ESG	Rapport ESG
Politique de vote	Rapport de vote dédié sur le site Internet de Covéa Finance
Politique d'engagement	III.1.d - Politique d'engagement et dialogue actionnarial III.2.c - Engagement, dialogue actionnarial et vote aux AG
Politique d'exclusion	III.1.d - Mise en œuvre de la politique d'exclusion

2. Correspondance art. 173-VI

TABLE DE CONCORDANCE - ARTICLE 173-VI DE LA LOI TECV		
POINT DU DÉCRET	CORRESPONDANCE - SECTION RAPPORT ESG COVÉA FINANCE	PAGE
Démarche générale	II.3 - Démarche générale ESG et grands principes	5
Modalités d'information des clients	II.5 - Moyens d'information	10
Périmètre ESG	II.3.c - Déploiement et progressivité	7
Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels	II.2.b - Groupes de travail de place	5
Description des risques ESG	II.3.d - Approche par les risques	8

TABLE DE CONCORDANCE - ARTICLE 173-VI DE LA LOI TECV		
POINT DU DÉCRET	CORRESPONDANCE - SECTION RAPPORT ESG COVÉA FINANCE	PAGE
Nature des critères ESG pris en compte	III.1.a - Principe d'analyse	14
Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG	III.1.a - Principe d'analyse	14
Méthodologie et résultats de l'analyse	III. Analyse et mise en œuvre	20
Intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement		
<i>Changements effectués suite à l'analyse</i>	III.1 - Méthodologie	14
<i>Stratégie d'engagement auprès des émetteurs</i>	III.1.c - Politique de vote et dialogue actionnarial	16
	III.2.c - Engagement, dialogue actionnarial et vote	27
<i>Stratégie d'engagement auprès des SGP</i>	IV - Tableau de suivi des engagements et réalisations	29

3. Lexique

a) AFG

Association française de la gestion financière – Covéa Finance y est adhérente.

b) AIE

Agence Internationale de l'Énergie est une organisation autonome créée et rattachée à l'OCDE. Sa mission est de coordonner les politiques énergétiques des trente pays membres.

c) Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. (Rapport Brundtland.)

d) Émissions évitées

Certains émetteurs mettent en avant l'insuffisance de la comptabilisation sur 3 Scopes pour refléter leurs impacts en matière climatique, et choisissent de communiquer également leurs « émissions évitées ». Ces dernières sont calculées par comparaison à un « scénario de référence » (le plus souvent établi par l'émetteur lui-même), par exemple :

- ♦ la production de gaz industriels génère des GES, mais permet de réduire les émissions de GES des clients industriels utilisant lesdits gaz. Les émissions évitées correspondront donc au différentiel entre les émissions du client avant et après utilisation des gaz industriels ;
- ♦ dans le cadre de Green Bonds, certains émetteurs calculent le différentiel entre les émissions qui auraient été générées dans un scénario « *business as usual* », et les émissions générées après financement de leur projet (exemples : lignes de transport en commun, conversion de centrales thermiques).

e) Empreinte carbone

Quantité de gaz à effet de serre émise par les activités d'une organisation donnée au cours d'une année et exprimée en tonne équivalent de dioxyde de carbone (t eq.CO₂).

f) ESG

Fait référence aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière.

g) FFA

Fédération Française de l'Assurance qui rassemble des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France.

Ses principales missions sont les suivantes :

- ♦ préserver l'ensemble du champ économique et social en relation avec les activités assurantielles ;
- ♦ représenter l'assurance auprès des pouvoirs publics nationaux et internationaux, des institutions et des autorités administratives ou de place ;
- ♦ offrir un lieu de concertation et d'analyse des questions financières, techniques ou juridiques ;
- ♦ fournir les données statistiques essentielles de la profession ;
- ♦ informer le public et les médias ;
- ♦ promouvoir les actions de prévention ;
- ♦ promouvoir la place de l'assurance dans le monde académique et la formation.

h) GES

GES ou Gaz à Effet de Serre sont des composants gazeux qui captent le rayonnement infrarouge et emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, ce qui contribue à l'effet de serre. L'effet de serre est un phénomène naturel et bénéfique qui garantit une température moyenne sur terre permettant l'existence du système naturel actuel. En revanche, la production trop importante de GES par l'homme est à l'origine du réchauffement climatique. On dénombre six catégories de GES :

- ♦ Dioxyde de carbone (CO₂) ;
- ♦ Méthane (CH₄) ;
- ♦ Oxyde nitreux (N₂O) ;
- ♦ Hydrofluorocarbures (PFC) ;
- ♦ Hexafluorure de soufre (CF₆).

i) HLEG

Le HLEG (en anglais High Level Expert Group on Sustainable Finance) a été missionné par la Commission européenne pour mettre en œuvre une stratégie d'ensemble de l'UE intégrant toutes les questions de finance durable dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux.

j) Intensité carbone du chiffre d'affaires et du PIB

FORMULES DE L'INTENSITÉ CARBONE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU PIB		
	ENTREPRISES	OBLIGATIONS SOUVERAINES
Formule	$\sum_n \text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur } i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur } i}$	$\sum_n \text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur } i}{\text{PIB de l'émetteur } i}$
Explications	Émissions de gaz à effet de serre (GES) rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise (tonnes de CO ₂ par M€ de CA) pondérées par le poids de l'émetteur dans le portefeuille en termes de valorisation.	Émissions de GES territoriales et importées rapportées au PIB (tonnes de CO ₂ par M€ de PIB). Comprend les émissions domestiques, exportées et émissions importées.

k) Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies

Les 17 ODD (SDG en anglais) du Programme de développement durable des Nations unies sont entrés en vigueur en janvier 2016. Ce programme contient 17 objectifs et 169 cibles d'ici 2030 et vise à stimuler des mesures qui permettront de mettre fin à la pauvreté et construire un monde plus durable. Ce programme est axé sur la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

<https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sustainabledevelopmentgoals>

l) Obligations vertes

Les obligations vertes (ou *Green Bonds* en anglais) sont des obligations émises afin de financer des projets ou activités à bénéfice environnemental.

m) RSE

Responsabilité Sociale d'Entreprise est la déclinaison du Développement Durable à l'échelle des entreprises.

n) Scénario 2° C

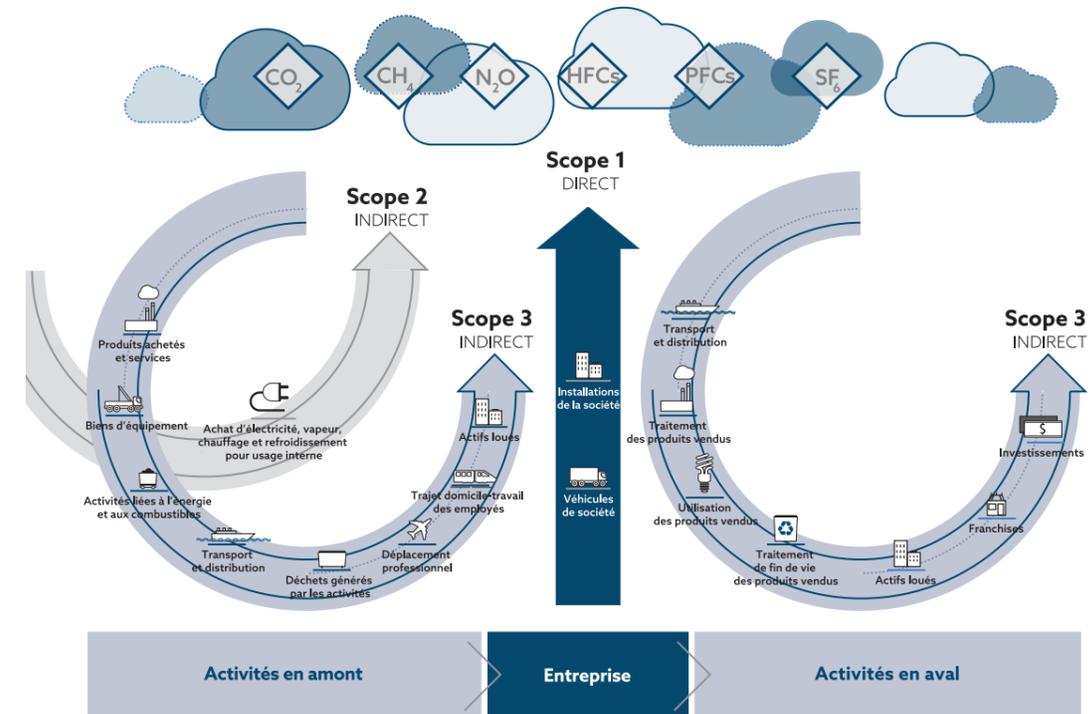
Scénario compatible avec une limitation de la hausse globale des températures à 2° C au-dessus des niveaux pré-industriels d'ici 2100.

o) Scopes

Les Scopes correspondent à des périmètres d'émission de gaz à effet de serre. Le Green House Gas Protocol (ou GHG Protocol) en définit trois principaux :

- ♦ Scope 1 : émissions directes (provenant de sources détenues ou contrôlées par l'organisme) ;
- ♦ Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations d'énergie ;
- ♦ Scope 3 : autres émissions indirectes.

Le protocole a été institué par le *World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)* et le *World Resources Institute (WRI)* et a été élaboré en partenariat avec des entreprises, ONG et des gouvernements.



Source GHG.

p) TCFD

La *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* est un groupe de travail mis en place par le Conseil de stabilité financière du G20 (FSB) fin 2015. Le rapport final de la TCFD a été publié fin juin 2017.

q) Trajectoire 2° C

La représentation graphique de la trajectoire « carbone » des portefeuilles de Covéa Finance permet d'apprécier, de façon plus dynamique, le positionnement de ces derniers par rapport à une courbe théorique de référence.

Cette dernière correspond à l'évolution dans le temps de l'intensité carbone d'un portefeuille théorique dont la composition sectorielle serait identique à celle du portefeuille Covéa Finance (au 29/12/2017), et dont les émetteurs respecteraient les allocations carbone sectorielles alignées avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2° C à l'horizon 2100.

La courbe correspondant au portefeuille de Covéa Finance est produite à partir de la composition du portefeuille au 29/12/2017. L'intensité carbone du portefeuille est rétropolée jusqu'en 2010, puis extrapolée à l'horizon 2030 en fonction de la performance historique des émetteurs du portefeuille, mais également lorsqu'ils sont publiés en fonction de leurs engagements.

4. Différence RSE/ESG et ISR pour Covéa et Covéa Finance

Comment bien distinguer la RSE, l'ESG et l'ISR ?



Origines de la RSE :

♦ la loi Grenelle II de 2010 art. 225 avec son décret d'application du 25/5/2012

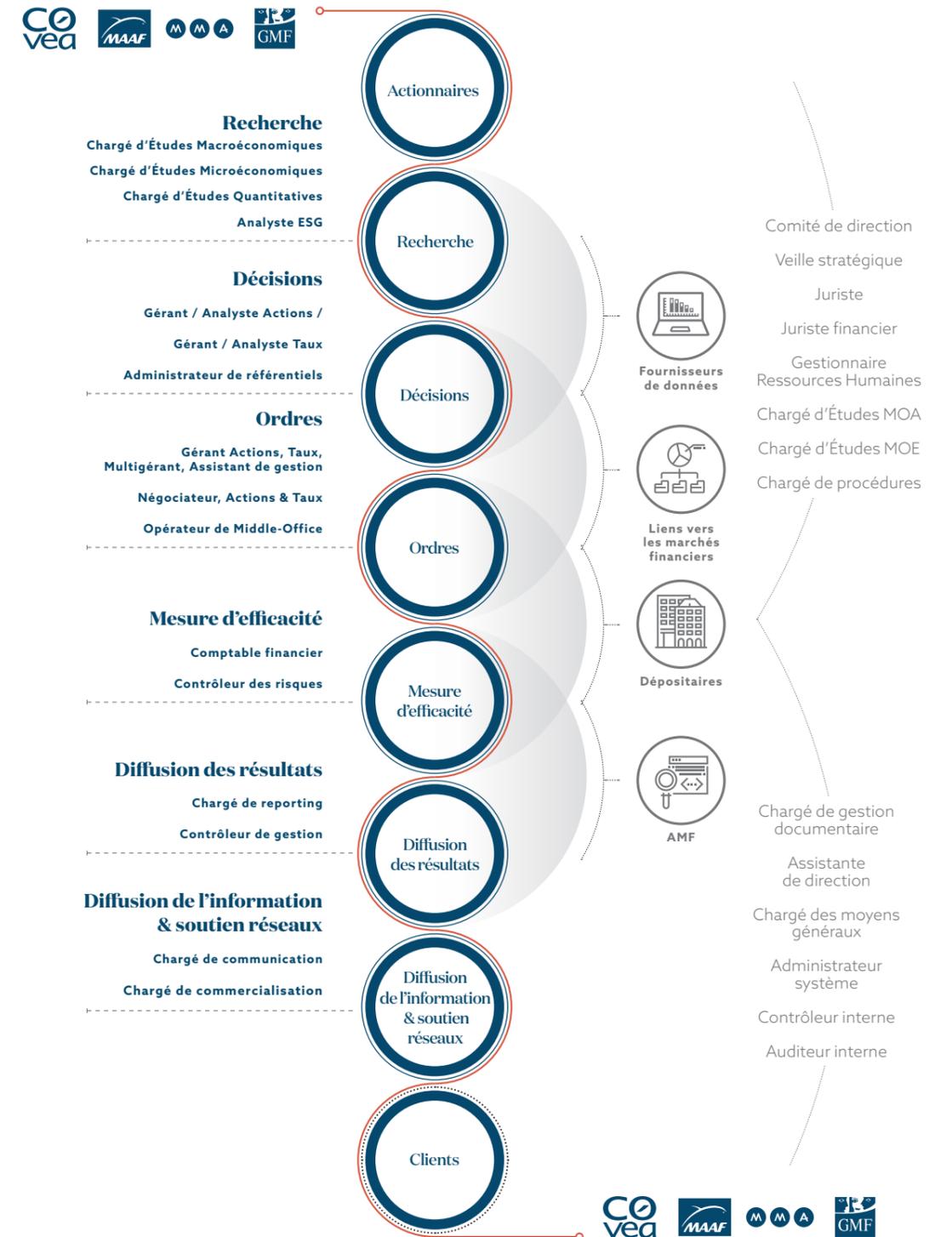
♦ 2001 : parution du livre vert de la Commission européenne sur la RSE et la loi NRE (Nouvelle régulation économique) en France, loi dite « d'orientation »

Transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier (2014-2017)

Loi sur la transition énergétique (2015)

5. Chaîne de valeur de Covéa Finance

Cette chaîne matérialise les contributions des différents métiers de la société de gestion à la valorisation des portefeuilles de ses clients.



**SOCIÉTÉ DE GESTION
DE PORTEFEUILLE
DU GROUPE COVÉA**

8-12 rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
Tél. 01 40 06 51 50
Fax 01 40 06 52 40

Agréée par l'Autorité des marchés financiers
GP 97-007 | RCS PARIS 407 625 607

www.covea-finance.fr
www.covea-finance.com



 [@CoveaFinance](https://twitter.com/CoveaFinance)
 [in Covéa Finance](https://www.linkedin.com/company/covea-finance)